



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Célestin, tenue le lundi 13 juillet 2026, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

Le mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, Thomas Leblanc	Conseiller # 2, Olivier Proulx
Conseillère #3, Mireille Lemay	Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion
Conseillère #5, Isaak Pellerin	Conseiller # 6, François Chabot

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code Municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière signifie que l'avis de convocation a été envoyée à tous les membres du conseil par voie électronique.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Règlement 2025-03 – Demande d'aide financière
5. Fonds de développement structurant du territoire (FDST/FRR)
6. Ponceau rang Saint-Joseph (près du Village) – Octroi contrat réparation
7. Ponceau rang Saint-Joseph (près du Village) – Octroi contrat surveillance des travaux
8. Puits exploratoires – octroi de contrat
9. Camp de jour – embauche d'animateurs
10. Période de question, uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
11. Levée de la séance

2026-07-116

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. REGLEMENT 2025-03 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT le règlement 2025-03 – Règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement – eau potable, adopté le 1^{er} juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 de ce règlement stipule que le conseil municipal doit adopter une résolution permettant la signature d'une entente de financement entre le demandeur et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande des propriétaires du 1140, rang du Pays-Brûlé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de la facture sera connu uniquement après les travaux, dépendamment de la profondeur du puits;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 1140, rang du Pays-Brûlé ont joint à leur demande les soumissions reçues de l'entrepreneur pour les travaux et que ce montant est plus élevé que le prêt maximal;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-117

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :



D'accepter la demande d'aide financière pour les travaux de captage d'eau souterraine du 1140, rang du Pays-Brûlé;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente avec les propriétaires du 1140, rang du Pays-Brûlé pour un montant maximal d'aide financière de 15 000 \$ aux conditions stipulées dans le règlement 2025-03.

De verser l'aide financière à la réception de la facture finale car le montant sera déterminé après les travaux.

ADOPTÉ

5. FONDS DE DEVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE (FDST/FRR)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin dispose de la somme de 49 587 \$ au *FDST / FRR volet 2* pour la réalisation de projets ;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet Puits exploratoires* correspond à une priorité pour la municipalité afin de poursuivre l'évaluation de la possibilité d'un projet d'un aqueduc sur son territoire, demandé par plusieurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le *Projet Puits exploratoires* consiste à faire le forage et essais de pompage de courte durée sur six puits exploratoires afin de trouver de possibles sources d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-118

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil dépose le *Projet Puits exploratoires* d'une valeur de 115 200 \$ en sollicitant une aide financière de 49 587 \$ du *FDST / FRR volet 2*, le solde étant fourni par la municipalité de Saint-Célestin.

QUE la municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Stéphanie Hinse, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ

6. PONCEAU RANG SAINT-JOSEPH (PRES DU VILLAGE) – OCTROI CONTRAT REPARATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réparation du ponceau sous le rang Saint-Joseph dans le cours d'eau Moise-Poirier ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 22 juin 2026 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions dont les montants sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total soumis, taxes incluses
Construction Hydrospec inc.	546 145.61 \$
Lambert & Grenier inc.	617 894.05 \$
SDH Construction inc.	624 314.25 \$

CONSIDÉRANT QUE l'étude de la conformité des soumissions a été faite;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont beaucoup plus élevés que l'estimé fait lors de l'évaluation des travaux et de la confection du cahier de charges;



CONSIDÉRANT QUE malgré les prix soumis plus élevés que l'estimé fait lors de l'évaluation des travaux et de la confection du cahier de charges, la firme Les Services EXP ont fait l'évaluation des soumissions et recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire Construction Hydrospec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-119

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réparation du ponceau sous le rang Saint-Joseph dans le cours d'eau Moise-Poirier, à Construction Hydrospec inc au montant total de 546 145.61 \$ (taxes incluses).

DE demander à Construction Hydrospec inc. de transmettre tous les documents inscrits au cahier de charges suivant l'octroi du contrat, dont le cautionnement d'exécution.

ADOPTÉ

7. PONCEAU RANG SAINT-JOSEPH (PRES DU VILLAGE) – SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire avoir une surveillance lors des travaux de réparation du ponceau sous le rang Saint-Joseph dans le cours d'eau Moise-Poirier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de service, pour la surveillance en chantier;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse une offre de service a été faite par la firme Shellex, au montant estimé de 30 290 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-120

Il est proposé par le conseiller, Monsieur François Chabot, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la surveillance en chantier à Shellex.

DE demander une surveillance à temps plein et de facturer selon les heures réelles effectuées.

ADOPTÉ

8. PUIXS EXPLORATOIRES– OCTROI CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le forage et essais de pompage de puits exploratoires ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 7 juillet 2026 à 11 h 15;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dont les montants sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant total soumis, taxes incluses
Groupe Puitbec inc.	201 850.11 \$
Les Forages L.B.M. inc.	126 144.82 \$

CONSIDÉRANT QUE l'étude de la conformité des soumissions a été faite;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, Les Forages L.B.M. inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-121

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :



D'octroyer le contrat de forage de puits exploratoires, à Les Forages L.B.M. inc au montant total de 126 144.82 \$ (taxes incluses).

DE demander à Les Forages L.B.M. inc. de transmettre tous les documents inscrits au cahier de charges suivant l'octroi du contrat, dont le cautionnement d'exécution.

ADOPTÉ

9. CAMP DE JOUR – EMBAUCHE D'ANIMATEURS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé certains jeunes du camp de jour ont des besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT QUE les animateurs du camp de jour se retrouve surchargé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que tous les enfants et les animateurs passent un bel été en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire engager d'autres animateurs pour le camp de jour 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-122

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Isaak Pellerin, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin engage Arianne Lemire et Loïc Desrosiers à titre d'animateur du camp de jour.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Célestin autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ

10. PERIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions.

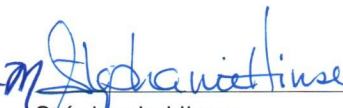
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-07-123

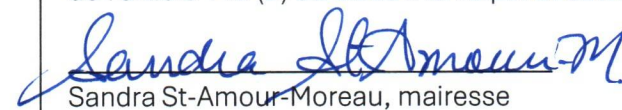
Il est proposé par le conseiller, Monsieur Olivier Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Thomas Leblanc, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée **19 h 53**.

ADOPTÉ

	
Sandra St-Amour-Moreau Mairesse	Stéphanie Hinse directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


Sandra St-Amour-Moreau, mairesse